

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2010

CRÉATION DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS - (n° 2445)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par

Mme Clergeau, M. Gille, Mme Pinville, Mme Carrillon-Couvreur, M. Renucci, Mme Adam  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant :**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2010, un rapport dressant un premier bilan de la mise en œuvre du plan métiers de la petite enfance.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Gouvernement a lancé en 2008 un plan des métiers de la petite enfance sur la période 2008-2012.

Celui-ci vise à répondre à la pénurie actuelle de professionnels de la petite enfance, qui tient tant à des problèmes de recrutement que d'évolution de carrière.

Cet amendement vise à établir un bilan à mi-parcours, des actions menées par le Gouvernement dans le cadre du plan métiers de la petite enfance, en termes d'information des jeunes sur l'existence de ces métiers, d'offre de formation initiale et continue, d'accompagnement des professionnels, d'amélioration du déroulement des carrières, et d'aide à l'installation.